

Séance du Conseil communal du lundi 25 mars 2013

- La séance publique est ouverte à 20h05 sous la présidence du Bourgmestre Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président/Burgemeester-Voorzitter; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme/Mev. Namli, M./Dhr. Boïketé, Mme/Mev. Meulemans, Echevins/Schepenen; Mme/Mev. Mouzon, M./Dhr. Clerckx, Mme/Mev. Ilunga Kabulu, MM. /HH. Mohammad, Medhoune, Mme/Mev. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes De Pauw, Genot, M./Dhr. Disli, Mme/Mev. Dagyarani, MM./HH. Kfaïti, Muradyan, Mouhssin, Ozdemir, Mme/Mev. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mme/Mev. Warnotte, Conseillers communaux /Gemeenteraadsleden; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal/Gemeentesecretaris.

Excusés / Verontschuldigd : M./ Dhr. Smahi, Conseiller communal/Gemeenteraadslid.

M. BALSAT: demande à être repositionné politiquement à la gauche de la gauche dans l'opposition.
M. le Président : demande actée.

Points inscrits :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25.02.2013 - Approbation.

M. le Secrétaire communal procède à la lecture du procès-verbal du 25.02.2013

M. BALSAT: Je n'ai pas vu apparaître l'interpellation 4 dans le dernier procès-verbal demandant d'interpeller les associations extra ou para-communales. Interpellation qui sera refaite prochainement. Je demande que dorénavant les demandes d'interpellations refusées soient indiquées dans les procès-verbaux.

M. le Président: Ne voit pas la nature des propos qui doivent être repris aujourd'hui puisqu'il n'y a pas eu de début d'interpellation.

M. BALSAT : Un procès-verbal analytique sert également de traçabilité.

Mme MOUZON : Vous confondez procès-verbal et compte-rendu.

2. Contrat de Sécurité et de Prévention; « Eurotop» 2012; à conclure avec le Service Public Fédéral Intérieur.

M. le Président : Il s'agit d'un subside de l'année 2012 concernant l'organisation des sommets européens au niveau des contrats de sécurité et prévention.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

3. Contrat de Sécurité et de Prévention 2012-2013; convention avec l'asbl Transit 2012-2013.

M. le Président : Il s'agit de la quote-part que verse la commune de Saint-Josse à l'asbl Transit qui fait l'accompagnement des toxicomanes en Région bruxelloise.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

4. Budget communal pour l'exercice 2013; douzièmes provisoires n° 2.

M. le Président : Cela concerne les mois d'avril mai et juin. Le budget 2013 est en préparation, j'espère qu'il pourra vous être soumis durant le mois d'avril.

M. CLERCKX : On commence la nouvelle législature en retard. Même si il y a de nouveaux éléments par rapport à la législature précédente, je ne comprend pas que ça prenne autant de temps. Le groupe MR va s'abstenir sur ce point.

M. BALSAT : Quand vous nous avez présenté au dernier conseil communal les comptes pour 2011, on les a acceptés en bon père de famille. Je n'ai pourtant pas encore bien compris les 9 millions de l'exercice 2011 où la commune s'est désistée dans le groupe Dexia et pour lequel les réponses qui ont été apportées lors du dernier conseil ne m'ont pas convaincues. Je m'abstiendrai compte tenu l'impact important de ces 9 millions dans le coût de l'emprunt généré sur le budget 2013.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

Se sont abstenus : M. CLERCKX, Mme BULDUK et M. BALSAT.

5. Budget 2013; investissements extraordinaires; emprunts communaux : fixation du mode de passation et des conditions du marché.

M. CLERCKX : On demande de donner un accord sur un budget qui n'est pas encore voté. Un budget doit être une priorité. On ne veut pas signer de chèque en blanc.

M. le Président : Je voudrais tout de même dire à ceux qui se sont abstenus que nous essayons de faire un travail sérieux, qui prend du temps. Ce n'est pas simple de résoudre tous les problèmes en même temps. Quand on veut mener des politiques qu'on est pas sûr de pouvoir mener, on prend un peu de temps pour vérifier la faisabilité des projets avec les différentes autorités et différents partenaires. Nous y travaillons au quotidien.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

Se sont abstenus : M. CLERCKX, Mme BULDUK et M. BALSAT.

6. Taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires ainsi que de catalogues et journaux contenant de la publicité à caractère commercial; modification du règlement.

M. le Président : Cette taxe est une prolongation d'une taxe qui existe déjà depuis plusieurs années.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

7. Fabrique d'église Saint-Josse; budget 2013.

8. Fabrique d'église Sainte-Marie; budget 2013

M. le Président : Il s'agit de remettre un avis favorable à l'approbation de l'autorité de tutelle du budget de l'exercice 2013 pour la fabrique d'Eglise de Saint-Josse et de l'Eglise Sainte-Marie. A chaque fois il y a lieu d'allouer un subside ordinaire et extraordinaire. Pour le cas de l'Eglise Sainte-Marie, en plus de ça, il y a lieu d'imputer le montant de cette dépense à un article du budget

communal.

M. CLERCKX : Dans le budget 2013 de l'église, je vois un subside de 60 000€ pour maintenance extraordinaire, mais l'église Saint-Josse tombe en ruine. Elle a besoin de plus qu'une maintenance extraordinaire. Je m'attendais rapidement à trouver un budget conséquent pour la rénovation de l'église, je un peu déçu de ne rien y voir.

M. le Président : Nous sommes autant soucieux que vous de ce patrimoine important pour l'ensemble de la population. Nous menons une étude pour la rénovation de cette église. Nous ne manquerons pas de déposer un dossier aux Monuments et Sites pour obtenir 80 % des moyens nécessaires à la rénovation de cette église.

Mme GENOT : J'ai lu que pour connaître la part que l'on prend dans les différentes fabriques d'église, il faut compter le nombre de paroissiens. Comment compte-t-on le nombre de paroissiens à Saint-Josse ?

M le Président : pour l'église Saint-Josse on parle de 13 451 habitants à Saint-Josse et 4000 à Bruxelles. Pour l'église Sainte-Marie on parle de 7000 habitants à Schaerbeek et 7052 à Saint-Josse, mais ce sont des chiffres qui sont restés inchangés des années.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

9. Fabrique d'église Saint Jean et Nicolas;budget 2013

10. Eglise Anglicane Unifiée "Holy Trinity";compte 2011

M le Président : Il s'agit de remettre un avis favorable. Il n'y a pas de dotation communale vers ces églises.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

11. Modification du loyer fixé par le Conseil le 25 mai 2011- logement situé au 1er étage d'un immeuble PMR sis 4-6-8 rue Saint-François - Catégorie : contrat de quartier "Méridien de Bruxelles"- Modification de la législation.

12. Fixation de loyer d'un appartement sis rue Godefroid de Bouillon, 16 au rez-de-chaussée catégorie rénovation d'îlots

M. le Président : Pour le point 11, il s'agit de se conformer à la réglementation spécifique et de fixer le montant d'un immeuble situé aux 4-6-8 rue Saint François.

M. CLERCKX : Concernant le point 11, il s'agit d'une modification de loyer qu'on avait fixé en mai 2011.

M BOIKETE : C'est dû à une nouvelle réglementation qui s'applique dans le contrat de quartier. Maintenant il faut appliquer la grille qui s'applique aux logements d'AIS. Elle s'applique à toutes les rénovations qui sont réalisées dans le cadre d'un contrat de quartier.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

13. A.T.L. (Accueil Temps Libre); Tutorat primaire; convention pour l'année 2013 avec l'asbl Schola ULB.

M. le Président : Il s'agit d'approuver la convention pour l'année 2013 avec l'asbl Schola ULB.

ADOPTE.

GOEDGEKEURD.

14. Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Saint-Josse-ten-Noode dans le cadre du Dispositif d'Accrochage scolaire 2012-2013.

M. le Président : Ici le rôle de la commune est de jouer le rôle de boîte aux lettres. C'est le dispositif d'accrochage scolaire pour l'année 2012-2013.

ADOPTÉ.
GOEDGEKEURD.

15. Nederlandstalige Aangelegenheden: Gemeentelijk Cultuurbeleidsplan 2013-2019; samenstelling van de Nederlandstalige Adviserende Bibliotheekraad; goedkeuring.

M. le Président: We hebben hier een aantal aktoren hier in deze raad.

M. CLERCKX : De naam van de oppositie is ?

GOEDGEKEURD.

16. Nederlandstalig Onderwijs; Gemeentelijke lagere en kleuterschool - Vastlegging capaciteit; Schooljaar 2013-2014.

M. le Président : We willen niet te veel kinderen in onze klas hebben. Bijvoorbeeld, voor de eerste kleuterklas, is het maximum 14 leerlingen en voor het eerste leerjaar is het maximum 19 persoon

M. ROEKENS : Ik denk dat het belangrijk is de capaciteit van de school uit te breiden.

M. le Président : Ce dont vous parlez n'est pas l'objet aujourd'hui.

GOEDGEKEURD.

17. Nederlandstalige Aangelegenheden: Gemeentelijk Cultuurbeleidsplan 2013-2019; samenstelling van de Nederlandstalige Adviserende Cultuurraad; goedkeuring.

Mme GENOT : De vertegenwoordiger van de oppositie is M. ROEKENS.

GOEDGEKEURD.

18. Nederlandstalige bibliotheek Joske; goedkeuring van het personeelskader.

GOEDGEKEURD.

19. Informations des décisions relatives à l'article 249 de la Nouvelle Loi Communale.

M. le Président : Nous avons choisi un bureau pour mener cette étude. Ce bureau a été choisi parce qu'il a une approche adaptée au public de Saint-Josse, la clarté des personnes affectées au projet : un juriste spécialisé dans le domaine de l'urbanisme, une expérience pertinente dans les contrats de quartier durable, une connaissance du champ d'intervention dans la commune.

Mme WARNOTTE : J'aimerais pouvoir consulter le rapport d'examen des ordres qui devrait être en annexe du compte-rendu des délibérations.

M. ROEKENS : Qui va piloter le projet au sein de l'administration?

M. le Président : La Régie de rénovation urbaine mettra en œuvre la politique de rénovation

urbaine de la commune. Il y a eu l'engagement d'un chargé de projet par le Collège pour accompagner le contrat de quartier durable.

ADOPTE.
GOEDGEKEURD.

20. Événement pour la Journée Internationale des Roms – Ateliers Mommen.

M le Président : Ce projet avait été initié l'année passée et arrive à sa concrétisation par la signature d'une convention entre la Commune et les Ateliers Mommen. Il s'agit d'un montant de 2000€ de subsides.

ADOPTE.
GOEDGEKEURD.

21. « L'action de la commune concernant la réduction de l'utilisation des pesticides » ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.

M. MOUHSSIN : Le projet de Programme de réduction des pesticides de la Région de Bruxelles-Capitale vise à réduire fortement l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire régional tant par les gestionnaires d'espaces publics que par les particuliers. Les objectifs opérationnels principaux de ce projet de programme sont de mettre en œuvre la formation des utilisateurs professionnels, protection des zones sensibles et des publics cibles vulnérables, élaboration d'indicateurs et suivi des utilisations et d'informer/sensibiliser tous les publics concernés par les risques dus à l'utilisation des pesticides, notamment pour les inciter à recourir aux méthodes alternatives. Dans ce cadre, la commune a un rôle à jouer :

- Est-ce que la commune de Saint-Josse a mis en place une politique de réduction de l'usage des pesticides en particulier, dans le cadre de la conception et la gestion des espaces verts ?
- Quelles sont les mesures mises en place pour réduire les risques pour les travailleurs et pour la population lorsque des pesticides sont utilisés dans les espaces publics de la commune ?
- Les agents communaux en charge de l'entretien des espaces verts ont-ils suivi des formations concernant l'usage des produits phytosanitaires ?
- Quels sont les freins principaux existant à la réduction de l'usage des pesticides par la commune ?
- Pouvez-vous me faire savoir quels sont les produits et quantités de produits phytosanitaires achetés par la commune pour l'entretien des espaces verts communaux (jardins, pieds d'arbre, cimetière, terrains sportifs) ?

M. JABOUR : Depuis quelques années, la Région organise des commissions de travail par rapport à l'utilisation des pesticides en Région de Bruxelles-Capitale. Au niveau communal il existe déjà des structures telles que Le bien-être au travail et sécurité, qui réunissent les syndicats et les travailleurs de la commune qui sensibilisent le collège par rapport à l'utilisation de ces produits qui peuvent être nocifs pour le personnel et les utilisateurs de ces espaces verts. En ce qui concerne le traitement des produits chimiques, je ne fait pas de différence entre les pesticides et autres produits chimiques.

Au niveau des pesticides, herbicides, insecticides, fongicides, plusieurs prestataires interviennent dans l'espace public : IBGE, STIC, Travaux Publics et sociétés privées.. Les pesticides sont très peu utilisés. Le STIC utilise des moyens biologiques : compost pour fortifier les plantes, binage pour lutter contre les herbes, utilisation d'écorces de pin comme couverture de sol contre les mauvaises herbes, et si il n'est pas possible de faire autrement : insecticides bio ou ou systémiques. Si vraiment nécessaire, du chlorate de soude comme herbicide sur le toit de la bibliothèque par exemple. Au cimetière et à la plaine de jeu sur le terrain sans couverture végétale, ils utilisent un herbicide total.

Sur les pelouses, ils utilisent un herbicide sélectif. Les pieds des arbres sont entretenus par des sociétés privées. Deuxièmement, les services de prévention interne doivent vérifier le cahier des charges. A chaque fois qu'on fait un cahier des charges pour acheter des produits, il est systématiquement vérifié et présenté au syndicat. Tout produit toxique est remplacé par un moins toxique. Un contrôle des conditions de travail est effectué par la médecine du travail, celle-ci veille particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de surdosage. Dans le cahier des charges les sociétés d'entretien des terrains de sport, etc, doivent respecter la réglementation en vigueur (ordonnance 2004 relative à la restriction de l'usage des pesticides par les gestionnaires des espaces publics en Région Bruxelloise). Le jardinier communal a été formé par le CREPAC et le personnel du STIC est en apprentissage sur le contrôle du personnel qualifié. Ils seront évidemment incités à suivre les formations que l'IBGE organise dans le cadre de ce programme qui est étudié concernant l'utilisation des pesticides au sein de la Région Bruxelloise pour la période 2013-2017. Freins à l'utilisation : les produits écologiques sont moins rémanents et demandent plus de main d'œuvre. Au Cimetière Communal, ils ont remplacé l'herbicide total ZAPPER par un produit plus écologique. Les ouvriers doivent désherber plus souvent et l'effectif d'ouvriers ne suffit plus. J'ai ici une liste de produits que je vous soumettrai.

Pollinisateur : des ruches sont installées dans le parc du Botanique, c'est un très bon indicateur de la qualité de l'air.

M. MOUHSSIN: En terme de formations, la Ministre de l'Environnement m'avait signalé qu'il était possible pour les ouvriers de suivre des formations. Or, j'ai cru comprendre que les gens chargés de l'entretien n'avaient pas suivi cette formation.

M. JABOUR : Le jardinier communal a suivi la formation. Dans cette nouvelle formule, la commune a la possibilité de choisir qui va suivre ces formations.

M. MOUHSSIN : vous m'avez parlé d'herbicide total et d'herbicides utilisés dans le cimetière mais aujourd'hui ce ne sont plus ceux-là qui sont utilisés ?

M. JABOUR : ils sont utilisés uniquement sur les chemins.

M. MOUHSSIN: Est-ce pour une question de personnel ? Lorsque la législation régionale rentrera d'application, vous serez amené à mettre plus de personnel. Je souhaiterais vraiment que plutôt que d'attendre que ce soit imposé, on anticipe.

22. « Question portant sur les affrontements entre jeunes dans le Quartier Nord » ; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.

M. MOUHSSIN : Le quartier nord de notre commune a été au centre de troubles durant plus de cinq jours. De nombreux habitants n'osaient plus sortir de chez eux. Des groupes de jeunes se sont affrontés dans de véritables batailles rangées qui ont commencé le mercredi 13 mars. Il semblerait que le territoire de notre commune ait été le lieu de rendez-vous de ces « bandes ». Si certains de ces jeunes étaient des habitants de la commune, la grande majorité venait d'autres communes. Certains étaient armés de battes de base-ball, de couteaux et autres armes blanches. L'intervention de la police n'a été visible, selon les habitants du quartier, que le samedi 7 mars.

Pourriez-vous nous faire savoir si vous avez, en tant que bourgmestre, pris des mesures pour assurer la sécurité de nos concitoyens ? Et quelles sont-elles ?

Les services de prévention ont-ils mené des actions ? Si oui, lesquelles ?

La police de la zone a-t-elle mené des actions ? Si oui, lesquelles ? Des arrestations ont-elles été opérées ?

Disposez-vous d'informations sur les motivations des personnes impliquées dans ces batailles de rue (s'agit-il de mineurs?) ?

M. le Président : Cela prend sa source dans un conflit entre deux jeunes qui se battaient pour une fille. L'affrontement entre les deux jeunes en arrive à l'affrontement physique. Chacun se vante d'avoir une bande de jeune qui va le soutenir, il y a surenchère et ils se donnent rendez-vous au Jardin du Botanique. La police est immédiatement intervenue ainsi que le service de prévention et le

service de la jeunesse. Le service de prévention a été présent dans toute cette période. La maison de jeunes Le Clou a fait un travail remarquable puisqu'ils ont d'abord informé la commune de ce qu'il se passait. Un travail a été fait avec le jeune et sa famille. Tout ça s'est répété le 14, 15 ; 17, 20 mai. Je félicite le service de prévention et le service d'aide à la jeunesse. La police a été nécessaire pour disperser les foules. La présence de la police a été maintenue toute la fin de l'après-midi par prévention. Il y a eu des interpellations avec contrôles d'identité sans toutefois procéder à des arrestations administratives. Les jeunes n'avaient aucun lien avec le quartier, ils venaient sans doute de Jette ou Laeken. Le 17 mars il y a eu une nouvelle alerte concernant des jeunes prêts à en découdre et s'affronter. La police est intervenue afin d'interpeller et identifier 43 jeunes. La situation est redevenue normale vers 17h. Le 18 et 19 mars n'y a pas eu d'incidents, mais il y a eu une veille des différents services de police et de terrains dans le quartier. Le 20 mars à 15h30, de nouveau une alerte et une intervention des service de police et de manière distincte, des services d'aide à la jeunesse et de prévention. Les différents services vont veiller à ce que cela ne se reproduise pas et seront présents sur le terrain dans les jours qui suivent.

M. MOUHSSIN : Les habitants étaient assez inquiets de voir des jeunes en possession d'armes blanches. Il y a eu une bonne collaboration entre les différents service. De nombreux habitants ont vu les événements mais n'ont vu les forces de police qu'à partir du 17.

M. le Président : Il faut remercier les habitants du quartier qui ont contribué à l'apaisement de la situation.

M. MOUHSSIN : Cela confirme une demande souvent formulée, de l'installation de commissariats de quartier.

23. « Quand malpropreté génère dangerosité... » ; interpellation introduite par M. Th. BALSAT, Conseiller communal.

M. BALSAT : Depuis de trop longues années notre commune est réputée championne au hit-parade des communes les plus sales... de la région Bruxelloise, n'en déplaise aux différents gestionnaires politiques en charge ces dernières décennies et tant pis pour les contribuables tennodois contraints de subir le désintérêt de nos élus sur cette problématique. Cette situation d'abandon n'est hélas pas sans conséquences collatérales et notamment en matière de sécurité. Outre la situation de nos rues, de nos chaussées et autres artères en tous points malpropres, il est un autre constat qui ne souffre d'aucune discussion, nos trottoirs et les abords de certains immeubles publics sont des zones dangereuses et troublent la sécurité publique.

Qui, en effet, n'a jamais emprunté la chaussée de Louvain au niveau de l'ancien café « L'Impérial » devenu un marchand de légumes en direction de la place Dailly... Les trottoirs de cette artère commerciale bien connue sont envahis d'échoppes de fruits et légumes disposées par les commerçants de manière anarchique qui rejettent leur trop plein à même le sol, rendant de la sorte ces mêmes trottoirs glissants et dont l'exiguïté oblige nombre de passants à se déporter délibérément sur la rue avec toutes les conséquences dangereuses que l'on peut imaginer. Ces mêmes commerçants qui n'hésitent plus, depuis des lustres, à abandonner sur l'espace public leurs déchets journaliers en toute impunité, renvoyant à leur triste sort les ouvriers préposés à l'entretien. A ce titre, une enseigne très connue à Saint-Josse et dont l'un des entrepôts est situé à la rue du Vallon jette journellement et impunément des dizaines de cartons sur la voie publique au mépris du voisinage et des règles élémentaires de salubrité publique.

De même, certains immeubles dépendant de la gestion communale génèrent de fortes nuisances dans de nombreux quartiers sans que les autorités n'y prêtent une attention sauf dans certains cas d'urgence...

Pour ne prendre qu'un récent exemple, je reviens sur l'incident du 9 mars dernier à 4h30 du matin à hauteur du 17 rue du Vallon, immeuble géré par la commune de Saint-Josse (les HBM) où l'amas d'immondices et sac poubelles qui jonchaient le trottoir ont pris feu pour des raisons encore inconnues. Heureusement, l'incendie a été circonscrit rapidement par les pompiers. Les locataires de l'immeuble s'en sortent finalement avec une grosse frayeur et les autorités par le remplacement de

deux plaques en contreplaqué. Quand aux détritrus, sacs poubelles, matelas et autres déchets, RAS, ils sont toujours là.

En effet, en 2000, les responsables de l'immeuble décidèrent d'enlever les containers à ordures disposés sur le trottoir pour les remplacer par un local à détritrus. Hélas, l'espace ne fut jamais réellement opérationnel. L'on revint donc rapidement à l'ancienne méthode, les containers en moins. Dès lors, et depuis de longues années, les habitants de cet immeuble social déposent leurs sacs poubelles à même le trottoir en quantité importante, invitant de la sorte tous types de dépôts clandestins incontrôlables.

Quand je lis la note de politique générale présentée par la majorité dans son point 1.E. « Des quartiers plus agréables à vivre » et compte tenu de l'expérience régionale en matière de propreté publique de Monsieur le Président de cet honorable Conseil, je suppose que l'équipe dirigeante installée depuis près de 4 mois maintenant est enfin opérationnelle et qu'elle va rapidement se mettre à travailler en œuvrant pour une politique préventive en la matière.

- a) Pourrait-on installer provisoirement des containers sécurisés dans les rues commerçantes sensibles afin de désengorger nos trottoirs et nos rues de ces encombrants moyennant une redevance payée par les commerçants concernés ?
- b) Quand est-ce que les services communaux iront contrôler la conformité et la légalité des échoppes se trouvant sur les trottoirs ?
- c) L'échevin des classes moyennes ne pourrait-il pas sensibiliser les commerçants sur la problématique par des actions ludiques ?
- d) Les commerçants/contrevenants sont-ils verbalisés ? Si oui, par qui ? Sont-ils également exposés au paiement d'une amende comme le commun des habitants ?
- e) Que compte faire la commune concernant le problème d'ordures ménagères et encombrants de la rue du Vallon aux abords des logements sociaux afin d'éviter un nouvel incident et rendre le quartier plus agréable à vivre ?

M. JABOUR: Je ne vais pas répondre entièrement parce que j'élabore un plan d'attaque par rapport à la propreté publique. Nos rues sont de plus en plus sales, je ne vais pas dire le contraire, la courbe est même plutôt croissante. La population a augmenté d'un tiers. Notre personnel fait un excellent travail au niveau de la propreté publique. Nous avons quelques problèmes au niveau régional avec Bruxelles-Propreté. Nous allons bientôt rencontrer le ministre concerné à la Région. Je ne vais pas vous parler précisément du plan d'action qui devra être adopté par le Collège. L'installation d'un container en surface de survoirie pour l'élimination des encombrants entraîne bien souvent des dépôts clandestins. La commune a opté depuis 2002 pour un service en porte à porte. Les habitants peuvent téléphoner à la déchetterie qui viennent chercher 2m³ de déchets ou à Bruxelles-Propreté pour obtenir un container de 3m³. Un travail sera fait avec les habitants mais il y aura probablement aussi de la répression. Les espaces consacrés aux dépôts clandestins sont de plus en plus importants. En 2012 465 par la commune et 317 ramassages par Bruxelles-Propreté plus une centaine d'enlèvements lors de campagnes régionales de printemps. Ca marche un petit peu mais pas assez. Le service d'hygiène la Police environnement-lois sociales organise des contrôles des terrasses. Le service des finances effectue des taxations. Les commerçants sont tenus d'avoir un contrat professionnel pour l'enlèvement de leurs déchets. Dans le cas où ils n'ont pas ce contrat, les commerçants sont verbalisés au même titre que les habitants. En ce qui concerne les HBL, nous prévoyons d'informer les habitants via des panneaux informatifs dans les hall des immeubles via des stands tenus ponctuellement par les agents de la propreté publique. On va peut-être aussi travailler avec une asbl. Tout cela va faire partie d'un plan de travail qui va s'échelonner sur toute la législature.

M. le Président : Ce début de l'année a été marqué par la mise en œuvre du système Monoflux dans la commune et l'ensemble de la région. La région vient de décider de passer à la sanction après une période de tolérance. Les efforts conjugués de la région et de la commune vont finir par produire des résultats. Ceci étant, le Collège entend développer une politique de propreté. Nous avons une partie importante de la population qui change de territoire régulièrement. Il y aura un volet de sensibilisation et informatif. Il y aura des nouvelles initiatives. Il y aura enfin un volet répressif. Des

actions sont déjà menées au quotidien.

M. MOUHSSIN : nous vous avons interpellé à l'époque où le secrétaire d'état venait de devenir bourgmestre pour vous dire que l'une de ses dernières décisions, le projet Monoflux, allait entraîner des problèmes de propreté, et vous m'avez renvoyé vers le secrétaire d'état actuel, M. Madrane que vous allez rencontrer pour y discuter des problèmes. Aussi, dans notre commune, je pense que le succès du ramassage à domicile devrait faire l'objet d'une analyse, je me demande qui l'a imaginé. En outre, de très nombreuses personnes sont sans-papiers dans cette commune, or une carte d'identité est demandée lors du ramassage. Soyez attentif à la particularité et au public de notre commune.

M. ROEKENS : M. JABBOUR, vous cherchez des instruments pour pouvoir sanctionner les manquements à la propreté. Ces instruments existent, ce sont les sanctions administratives.

M. JABOUR : je suis en pleine réflexion.

M. le Président : M. MOUHSSIN, Saint-Josse s'est toujours fait remarquer dans son intention de venir en aide aux personnes qui souhaitent se débarrasser de leurs encombrants. Concernant la réforme du Monoflux, j'ai toujours dit qu'il fallait d'abord digérer chaque réforme. J'avais demandé de différer la mise en œuvre du Monoflux. Je n'étais plus là quand la décision a été prise. Il faut maintenant saluer la Région d'avoir maintenant passé à la vitesse supérieure.

Mme GENOT : Quelqu'un qui veut enlever les encombrants doit prendre une ou deux demi-journées de congé pour attendre l'enlèvement. C'est dissuasif. On ne voit plus les camions de collecte de sacs jaune et blanc dans nos communes parce qu'ils sont trop gros pour les petites rues. Ce serait intéressant de revoir cela avec M. MADRANE et de vérifier que toutes nos rues puissent faire le tri convenablement, surtout que c'est une obligation légale.

M. le Président : il y a même des rues où il est difficile aux camions à sacs blancs de passer. Ce sont les mêmes remarques que pour les camions des services de pompiers.

24. « Le « 1210 » ou la Pravda de l'Emirat » ; interpellation introduite par M. G. CLERCKX, Conseiller communal.

M. CLERCKX : J'aimerais intervenir au niveau du contenu du « 1210 », l'ancien Joske. En lisant les deux premiers numéros, j'ai été surpris et inquiet. Sur le fond du « 1210 » je pense qu'il y a une évolution négative par rapport à la législature passée. M. Demannez avait fini par ouvrir les colonnes du journal à l'opposition, or, maintenant, on n'y trouve plus que vous. Je pense qu'il faut revenir à une formule plus ouverte. Vous avez parlé de concertation et de transparence, il faudrait passer aux actes. Une bonne opposition est nécessaire, Il ne faut pas avoir peur de l'opposition et de la contradiction. J'espère que ce n'est que parce que ce sont les deux premiers numéros de la nouvelle formule. L'opposition va peut-être vous critiquer mais aussi vous suggérer des choses. S'ouvrir à l'opposition comme vous l'avez fait dans quelques associations est bien mais c'est dommage d'avoir, dans le même temps, refermé le journal à l'opposition.

M. le Président : J'ai oublié de vous contacter pour que nous discussions de la manière de s'ouvrir à l'opposition. Pour ce qui est du nom « 1210 » nous avons pensé que ce nom pourrait avoir une résonance auprès des plus jeunes. Par rapport au premier et second numéro, on s'est limités à des éditos. Il y a eu une présentation du bourgmestre et du nouveau collège par souci d'information. Par rapport à cette idée de donner régulièrement la parole à la majorité et l'opposition sur des sujets qui animent la vie de la commune, nous avons fait avec le service l'analyse que donner la parole à chaque membre du collège serait répétitif. J'ai proposé à Mme GENOT, chef de groupe Ecolo, et comptait vous le proposer que de faire un dossier spécial sur le budget avant l'été, où chaque groupe politique pourrait s'exprimer. Après les vacances, j'aimerais qu'il y ait dans le « 1210 » un vrai échange de vue sur l'essor démographique en lien avec la petite enfance, les crèches.... La fin de l'année serait aussi l'occasion d'établir une tribune politique à toutes les tendances élues au conseil communal en vue des élections de 2014. Je pense qu'il doit y avoir des débats politiques pour lesquels les citoyens se sentent concernés. J'espère avoir apaisé vos inquiétudes.

M. CLERCKX : Je suis rassuré.

M. BALSAT : Je voudrais revenir sur ce qu'a dit M. CLERCKX et le but premier du « 1210 ». Vous n'avez pas que chloroformé l'opposition, vous avez aussi supprimé l'information. Votre prédécesseur faisait publier chaque mois un état des lieux de la situation problématique du logement à Saint-Josse. Ca a maintenant disparu. Maintenant on ne sait plus si on a à côté de chez soi un marchand de sommeil, un chancre ou un taudis. Sur Télé Bruxelles, vous avez répondu au moins dix fois que votre leitmotiv n'était pas d'accepter que les habitants de Saint-Josse vivent dans des logements insalubres. Ca me rassurerait de le revoir dans le « 1210 »

M. le Président : Dans notre pays, même les adresses où vivent les pédophiles ne sont pas répertoriées dans des listes que l'on distribue dans les journaux. En tant qu'homme de gauche, il est hors de question de mettre une liste avec des maisons où il y a des logements insalubres. Il y a d'autres moyens de lutter contre l'insalubrité que de faire de la délation.

24. « En attendant Gesu ? » Toujours pas de demande de permis d'urbanisme pour complexe hôtelier ? » ; interpellation introduite par Fr. ROEKENS, Conseiller communal.

Juste avant les élections, votre prédécesseur avait présenté avec le promoteur Suisse un nouveau projet . Le promoteur promettait d'introduire un permis d'urbanisme bientôt. Cinq mois plus tard, il n'y a toujours rien. Entre temps, 200 personnes dont 70 enfants habitent maintenant dans le cloître dans des conditions difficiles. Le bâtiment se dégrade, bien sûr. Mais il y a de l'amélioration récente. Au niveau de la sécurité, l'accès au bâtiment est contrôlé, en matière d'hygiène la situation s'améliore aussi, il y a des travaux de rénovation en cours réalisés par une asbl, les Compagnons Dépanneurs, il y a également un suivi administratif assuré par l'Union des Locataires Marolienne, au niveau social le Samu Social fournit de l'aide alimentaire, il y a aussi La Ruelle, La Maraude qui aident. Ceci dit, il y avait une convention d'occupation précaire qui n'est plus d'actualité. Mes questions visent surtout sur l'occupation actuelle. Vise-t-on une prolongation de la convention vu qu'il n'y a pas de projet concret pour l'instant et que le bâtiment sera encore vide au moins un an? Y a-t-il un suivi pour reloger les gens qui le souhaitent ? Quels sont vos plans pour améliorer les conditions de vie actuelles dans le bâtiment ? Avez-vous des nouvelles de la demande de permis ? Pourquoi y a-t-il eu un retard ?

M. le Président : De manière globale, je suis très inquiet par rapport au bâtiment. J'ai peur qu'à un moment donné ce bâtiment prenne feu. Aujourd'hui, même la police ne sait pas rentrer dans ce bâtiment. Il y a une population paisible mais aussi une autre population qui utilise la violence vis à vis de la partie paisible. Il y a aussi des plaintes des habitants du quartier. Pour moi il n'y a pas d'amélioration mais plutôt une détérioration inquiétante. Concernant le projet d'hôtel, nous avons essayé de savoir pourquoi le projet n'a pas été suivi d'un dépôt de permis d'urbanisme. J'ai appris qu'ils attendaient de mettre la dernière main à ce projet. Il y a donc un projet qui doit être déposé. La commune va rentrer en contact avec les représentants des différents groupes de locataires pour assurer l'accompagnement. Nous pensions que le dépôt du permis pourrait être traité déjà en 2013 et commencer les travaux la même année. Je pense que le délai va être très court. En attendant, il faut d'abord assurer qu'il y ait la sécurité au sein et autour du bâtiment. Nous allons prendre des mesures et vous tiendront au courant dans les mois qui viennent. Nous allons rencontrer les différents acteurs et parler du relogement social des habitants. Vu le nombre de familles, il faudra une solidarité au niveau régional pour pouvoir répondre à ces besoins.

M. ROEKENS : Vous ne voulez pas vider le bâtiment de ses habitants pour l'instant ?

M. le Président : Je ne peux pas prendre d'engagement à cet égard. Si d'aventure les choses venaient à s'envenimer je prendrai mes responsabilités. J'ai demandé à mes services d'être particulièrement attentif à l'évolution des choses.

Mme GENOT : J'étais également très inquiète à propos de la situation au sein et autour du Gesu. On a maintenant quelques signes d'amélioration ces derniers mois.

M. le Président : je ne sais pas d'où vous prenez vos informations. Mes services de police ne savent pas rentrer dans le bâtiment. Vous devriez m'expliquer où sont les améliorations.

Mme GENOT : Depuis de 19 mars un sas a été installé à l'entrée pour éviter les va-et-viens incontrôlables. Le groupe qui a décidé de rester a décidé de créer quelque chose de gérable. Par rapport à la région, vous allez rencontrer des difficultés puisqu'il y a beaucoup de sans papiers. Vous devriez aussi travailler main dans la main avec FEDASIL qui est compétent pour les familles avec enfants sans papier.

Mme MOUZON : Le fait que les personnes soient sans-papier n'a pas beaucoup d'importance par rapport à une capacité de retrouver un logement précaire. Cela étant, les échos que nous avons au niveau du CPAS ne sont pas rassurants non plus. Un certain nombre de personnes qui habitent au Gesu sont aidées par le CPAS. Certains ont droit à l'aide médicale urgente et d'autres à une aide matérielle. Nous avons un droit de visite et les échos ne sont pas très bons. Je vous entend parler de la Région, mais j'aimerais avoir des nouvelles de l'Union des Locataires Marolienne. Ont-ils aussi maintenant des idées pour trouver un autre logement?

M. BALSAT : Maintenant on stigmatise ce qui est dangereux, pas dangereux. Je me rend régulièrement dans les lieux. Il y a des problèmes d'hygiène parce qu'il n'y a pas d'accès à l'eau chaude. La commune pourrait les en prémunir, le CPAS aussi. Je demande qu'on aide des familles et des enfants qui n'ont pas d'accès à l'eau chaude et à l'électricité. La commune collabore déjà avec des associations, mais devrait débloquer des moyens supplémentaires. Il ne faudrait pas attendre l'irréparable en spéculant que ces gens se trouvent dans des difficultés plus graves.

M. le Président : Tout le monde est d'accord qu'il faut trouver des solutions. Nous allons piloter ça au quotidien du mieux qu'on peut avec les moyens dont nous disposons. Ce n'est pas une situation aussi aisée que ça à gérer, nous avons des difficultés de coopération avec des personnes qui y habitent.

Mme GENOT : Manifestement, le temps qu'un permis soit déposé, nous sommes encore avec de longs mois si pas de longues années avec ce bâtiment. On va avoir des gens là, il faut mettre en place un accompagnement pour permettre à cette occupation de se passer au mieux.

Mme MOUZON : Je m'exprime ici à titre personnel, je n'engage donc pas mon rôle. Je voudrais rappeler que ce bâtiment qui appartient à l'Église a été vendu cher et vilain. L'Église a le pognon. C'est une autre partie qui apporte les gens dans cette église pour du squat et qui demande aux pouvoirs publics de se démerder pour accompagner, financer, aider, refaire l'électricité etc. Je trouve que c'est un peu commode. Je demande que l'Union des Locataires Marolienne et l'abbé Van Der Biest trouve une solution pour ces gens. C'est trop facile d'être généreux avec l'argent des autres.

Mme GENOT : Le Samu Social et FEDASIL, les autorités publiques incapables de loger les gens qui sont à la rue ont eux même amené ces gens dans le squat.

M. le Président : L'incident est clos, je cède la parole à M. ROEKENS

25. « Le nouveau règlement pour les fêtes de quartiers et de rues décourage les habitants de faire la fête » ; interpellation introduite par Fr. ROEKENS, Conseiller communal.

M. ROEKENS : J'ai lu le « 1210 » et j'ai appris qu'il y a une nouvelle procédure pour l'organisation de fêtes de rue. Étant donné le succès grandissant de ces fêtes, le collège a souhaité de mettre en place une procédure pour l'octroi des autorisations et le prêt de matériel communal. Il faut envoyer une lettre détaillée, motivée deux mois à l'avance au moins. Il faut demander la collaboration d'une association établie sur le territoire de la commune ou du personnel communal, et la demande de matériel communal doit être raisonnable. Pourquoi cette collaboration nécessaire avec une association ou un service communal ? Qu'est-ce qui vous a amené à codifier, légiférer dans cette matière ? Y avait-il une urgence ? Avez-vous eu un entretien avec les comités de quartier ou des organisateurs de fêtes de rue précédentes ? Combien de fêtes de rue il y a eu ces dernières années, combien en visez-vous ? Qu'entendez-vous par « association » ? Une association de fait, une asbl ?

M. le Président : Vous m'étonnez. Il n'y aurait pas de règle, vous me diriez qu'on fait de l'arbitraire, il y a des règles vous me dites qu'il y a des règles. Nous ne savons plus sur quel pied danser. À un moment donné quand on gère une commune on gère l'ensemble des actes. J'ai voulu définir ce qui est prioritaire, à savoir les initiatives prises par la Commune. Dans la déclaration de politique

générale nous avons décidé d'organiser dans chaque zone de la Commune au moins un grand événement. Cela nécessite une mobilisation de la commune, de son matériel, et de son personnel. Deuxièmement, nous encourageons ces fêtes de quartier mais nous souhaitons qu'elles puissent s'inscrire dans une planification du travail qui est organisé au niveau communal. Les choses que nous demandons ne sont pas insurmontables, je trouve ça logique pour la dynamique de quartier de demander qu'il y ait une association avec un tiers dans le quartier. Je ne peux plus accepter de recevoir des demandes la veille pour le lendemain. C'est une réponse de bonne gestion, la bonne gouvernance c'est planifier nos actions. Nous souhaitons envoyer un message positif à la population.

M. ROEKENS : Je comprend tout à fait votre souci de planification. Par contre je ne comprend pas vraiment cette association obligatoire avec un service communal ou une asbl. C'est une fête de rue d'habitants qui se réunissent. Si j'étais de mauvaise foi je pourrais penser que vous voulez plus contrôler ces fêtes de rue.

M. le Président : Les débats stériles n'amènent rien. Quand on reçoit des demandes pour aller faire un bel événement à la rue Potagère, on ne regarde pas de qui vient le projet. Nous ne nous arrêtons pas à ce type de préoccupations.

M. CLERCKX : Je partage l'avis de mon collègue sur le fait d'obliger les habitants à systématiquement travailler avec la Commune.

M. le Président : Donnez-moi un exemple d'initiative que nous aurions refusé. Il y a un moment donné où il faut planifier.

Mme GENOT : Je pense qu'une procédure pour organiser une fête de rue est une bonne chose. Il faut qu'il y ait des règles pour que tous les habitants puissent organiser des fêtes de rue. C'est très important que les habitants se mettent ensemble, qu'ils fassent une collecte, c'est à ce moment que la convivialité se construit. D'accord avec les procédures mais plutôt pour faciliter les choses. Dire aux habitants de courir trouver une asbl si ils n'en connaissent pas ce n'est pas à la portée de tous. La présence de gardiens de la paix n'est en outre pas indispensable. Il faut investir dans les fêtes de rue pour le lien dans le quartier.

M. le Président : Je crois que vous vous méprenez. La volonté, ici, c'est de gérer en bon père de famille le personnel que nous avons.

M. MOUHSSIN : Je voudrais que vous me communiquiez la liste des associations avec qui je pourrais organiser une fête dans ma rue. Si vous imposez deux mois pour faire la demande pour la fête de rue je demande un mois maximum pour avoir une réponse. Vous avez promis de faire des évaluations et ce n'est pas le cas, vous prenez des décisions unilatérales. Imposer aux habitants de devoir s'associer avec une asbl nous pose un problème. Nous vous demandons humblement d'envisager de revoir cette partie là de la procédure. Si vous vous trouvez avec 10 fêtes de rue, bien entendu tranchez, trouvez des critères, mais pas celui-là. Je pense qu'il faut laisser une certaine liberté.

M. BALSAT : J'ai bien compris le souci de réglementer. Qu'est-ce qu'en réalité une fête de rue ? Parce qu'en fait il y en a toute l'année. Si demain il fait beau, on va voir fleurir des barbecues inopinés. Ces personnes doivent-elles pour autant rendre compte à la Commune ? Ou alors il y a deux types de fêtes de rue, celles autorisées sans autorisation et celles autorisées avec autorisation. Si aujourd'hui il doit se faire des fêtes de rue, je pense qu'il faut laisser les latitudes aux citoyens sans autorisation.

M. le Président : Il n'y a pas de volonté d'arrêter les fêtes de quartier. Dans un souci de bonne gestion de nos personnels et matériel communal nous avons besoin de planification.

Mme BULDUK : Une association ne doit pas forcément avoir de statut, ça peut aussi être une association de fait ?

M. le Président : Tout à fait.

Mme BULDUK : Si on doit émettre deux mois à l'avance un dossier, doit-on considérer qu'une fête le 1er mai soit être annulée ?

26. « Bande voiture chaussée de Louvain : pour quel projet ? » ; interpellation introduite

par Mme Zoé GENOT, Conseillère communale.

Demain les voitures vont pouvoir dévaler gaiement la chaussée de Louvain et pour nous ce n'est pas vraiment un bon signe que la Commune envoie. Nous étions fiers de voir que la commune lançait des projets qu'on ne voyait pas ailleurs. Une série de difficultés se présentaient. Dans le projet temporaire, des pistes avaient été déposées pour travailler globalement. Il y avait un engorgement à Scalquin. Il était urgent de travailler à ce que les voitures qui s'engouffrent à partir de Meiser ne le fassent plus. Un certain nombre d'actions étaient à prendre aussi pour éviter tous les gens qui se répandent dans les petites rues. Ça n'a jamais été fait. Peu à peu on a laissé le projet mourir. C'est devenu un projet dont on avait honte. De nombreux problèmes se sont grevés sur cela. Maintenant on nous propose de faire repasser les voitures dans la chaussée de Louvain. Une série de difficultés se posent. La première c'est que la réflexion autour du piétonnier devait relancer le quartier économiquement. Les commerces de la chaussée de Louvain ne vont pas très bien ; le fait de refaire passer les 1350 voitures risque de ne pas aider non plus. Comment aller vous « booster » les commerces du coin ? Faire passer les 8000 personnes qui descendent du bus n'auraient pas apporté des clients potentiels ? Autre problème, on le sait, à Saint-Josse, la majorité des ménages n'ont pas de voiture, or vous choisissez de très larges bandes pour les voitures. Comment va-t-on gérer la bande de bus ? Pourquoi a-t-on choisi de mettre le quai de déchargement juste devant le snack ? Que va-t-il advenir au niveau de Scalquin et de la station service ? On a entendu beaucoup de gens se plaindre du transit dans les petites rues avoisinantes. Quand va-t-on pouvoir réfléchir globalement la mobilité ? Dernière aspect, on est une commune particulièrement peuplée et jeune, donc avec des « poumons tendres », alors que la commune de Saint-Josse est particulièrement polluée. Comment allez vous faire pour que ces 35 pc de voiture ne revienne pas sur Saint-Josse ?

M. le Président : Ce n'est pas le projet de la commune, c'est le fruit d'un compromis trouvé entre la Région et la commune de Saint-Josse qui présente un certain nombre de principes. Pour ceux qui espéraient l'interdiction de la voiture c'est rappé, pour ceux qui espéraient le tout voiture c'est rappé aussi. Le fait que les voitures descendent par la chaussée de Louvain plutôt que par la rue Scalquin permet de désengorger le trafic. En gros 650 voitures doivent arriver par le côté droit de Saint-Josse, ça c'est fini. Il était aussi important de conserver des sites propres pour la STIB via la rue Scalquin. Pour soulager le goulot constitué rue Scalquin, le collège a pris des décisions: 1) renoncer à la station d'essence quand la concession se terminera fin 2014. On perdra des recettes mais on préfère la qualité de vie et la sécurité des citoyens. 2) l'étude de faisabilité pour permettre aux voitures qui entrent dans le parking Scalquin d'éventuellement sortir par la rue de l'Alliance. 3) La convivialité et la sécurité des piétons. La largeur des trottoirs est doublée à la chaussée de Louvain. Cette artère reste la première artère commerciale de Saint-Josse. Nous avons aussi assuré la liaison des piétons à travers le métro. Concernant commerçants : 5 zones de livraison sont prévues. Pour nous ce qui est important c'est d'offrir des services à l'ensemble des commerçants. Par rapport au renouveau par rapport à cet espace, nous le lançons demain. Concernant le trafic de transit, notre approche sera globale. Ce projet s'inscrit dans la politique régionale. La suite des opérations : nous espérons demain que la réouverture de la voirie de la chaussée de Louvain et l'instauration d'une nouvelle circulation automobile qui se veut conforme au projet futur anticipe ce qui est projeté.

Autre élément : le dépôt du permis d'urbanisme : nous avons souhaité que l'enquête publique puisse se faire avant les vacances d'été et que la concertation publique puisse se faire après les vacances.

M. BALSAT : Je voudrais parler des grands oubliés de la chaussée de Louvain. J'ai rencontré un non-voyant il y a une semaine, il risque sa vie tous les jours à cause des blocs en béton qui ont été posés pour empêcher les voitures de passer. Ça rejoint la problématique des personnes à mobilité réduite. En matière de déchargement, j'ai pu constater un camion qui devait décharger au Mirano, j'espère qu'il sera plus adroit la prochaine fois sinon on aura des embouteillages. Enfin, on a pu constater qu'il y a eu trois opérations : enlever le jaune, enlever le macadam et puis on a remis le macadam. Cela a dû coûter cher.

M. le Président : Ce n'est pas la commune qui s'en est chargée.

Mme GENOT : En tout cas il y a un aspect auquel j'espère que vous serez attentif dans le futur : la sécurité des piétons. Les arrêts de bus ne seront pas à proximité des arrêts de métro. 8000 personnes qui descendent chaque jour, c'est un flot important via les bus. Ensuite quand une route est large, droite et descend, ce sont trois facteurs qui accélèrent la vitesse. Enfin, un effort devait être fait pour que le trafic de transit ne se répande pas dans les petites rues et la Commune n'a rien fait.

M. le Président : Par rapport aux piétons, quand on est au bas de la chaussée de Louvain, un petit îlot directionnel est condamné où les piétons peuvent traverser. Le projet dont on parle ici émane de la STIB. Par rapport aux choix qu'ils ont fait, c'est aussi eux qui les assument.

Séance cloturée à 22h06.